ECOLES ET COLLEGES DES VOSGES

EXPEDITEUR : **SNUipp88**

6 Maison des Associations Quartier La Magdeleine 88000 EPINAL



DEPOSE LE 12/01/2010

Bulletin suppl. n°1 au n°75 janvier 2010 - Trimestriel - Imprimé par nos soins Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

EN JANVIER Action

Arrêter la machine à écraser les services publics, la solidarité et les droits des citoyens. C'est l'objectif des actions impulsées par la FSU. Actions qui doivent s'inscrire dans la durée et la détermination.

Pour le SNUipp88, la politique de régression éducative et sociale menée par le gouverne-

ment n'est plus supportable. Il demande que ses instances nationales travaillent dans l'unité syndicale la plus large possible pour créer les conditions d'une grève intersyndicale qui s'inscrirait dans la durée, si possible interprofessionnelle et générale.



Notre société dans 20 ans,

21 janvier GREVE

9h AG Bourse du travail Epinal 11h Rassemblement préfecture

Si les actions doivent immanquablement se diriger vers la convergence des luttes les plus larges et les plus unitaires, avec l'ensemble de la population et des acteurs attachés aux services publics, les différents secteurs doivent aussi exprimer leurs revendications propres.

Le SNUipp en appelle à tous pour préparer une réaction d'ampleur à la casse systématique de l'Education Nationale et des Services Publics.

DONNONS

à l'éCOLE
LES
MOYENS
DE SES
AMBITIONS!

MANIFESTATION à PARIS le 30 janvier

S'inscrire page 5

Francis GEHIN http://88.snuipp.fr

SOMMAIRE:

Page 1 Edito

Pages 2

Appels à l'action

Page 3

Modalités pratiques « grève »

Page 4

Déclaration d'intention Lettre aux parents

Page 5

Inscription Manif 30 janvier Droit de grève courrier à l'IA

Page 6

Conférence Maternelle Mouvement 2010... Pourquoi ?

Page 7

Carte scolaire, CAPD, Evaluations

Page 8

Enquête « carte scolaire »







Ensemble dans l'action en janvier!

Le Gouvernement continue à s'attaquer frontalement à la Fonction publique et aux services publics.

Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007.

Cette politique est aggravée par les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents, les effets de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réorganisation administrative territoriale de l'Etat (RéATE) qui ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

L'Education nationale, déjà mise à mal par une saignée sans précédent de ses effectifs, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, sont frappés de plein fouet par des réformes plus régressives les unes que les autres.

L'hôpital public, asphyxié par une pénurie gravissime d'emplois et une recherche de rentabilité à tous crins, est en danger.

Le Gouvernement fait pression sur les collectivités territoriales pour qu'elles appliquent scrupuleusement le même dynamitage de la fonction publique. De plus, le projet de loi sur les collectivités territoriales constitue un recul démocratique important.

Face à la politique destructrice du Gouvernement, les personnels organisent la résistance. Depuis des mois, les mobilisations se succèdent (agents territoriaux, hôpitaux publics, la Poste 18 mois de lutte, l'éducation, la culture, l'ONF, la DGCCRF, les finances publiques, l'équipement...) que nous soutenons totalement.

Alors que, pour répondre aux exigences de la situation sociale, le rôle de la fonction publique et des services publics n'a jamais été aussi important, il est urgent notamment :

- de créer les emplois nécessaires et de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ;
- de revenir sur les suppressions au budget 2010 et pourvoir aux remplacements des départs en retraite ;
- d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille ;
- de revenir sur toutes les réformes régressives ;
- d'abroger la loi dite de « mobilité » ;

de prendre des mesures pour combattre la précarité.

Nos organisations conçoivent cette période d'action comme s'inscrivant dans le processus nécessaire et inscrit dans la durée permettant la convergence des luttes les plus larges et les plus unitaires, avec l'ensemble de la population et des acteurs attachés aux services publics et à la Fonction publique, et l'aboutissement de nos revendications.

APPEL FSU

Grève et manifestation nationale

La FSU appelle l'ensemble des personnels de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à se mobiliser pour une politique qui assure la réussite de tous les jeunes. Il s'agit de porter des propositions pour un système éducatif plus juste et plus égalitaire qui dispose à tous les niveaux des moyens nécessaires à ses missions et qui refuse les déterminismes scolaires et sociaux, relance la démocratisation de l'accès au baccalauréat, et diminue le nombre de sorties sans qualification du système éducatif.

- Contre le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite et la suppression systématique de dizaines de milliers de postes, contre la RGPP et ses conséquences sur les services et les missions
- Pour la création de postes répondant aux besoins du service public et assurant l'amélioration des conditions de travail et d'étude
- Pour l'abandon de l'actuelle réforme de la formation des maîtres, de ses textes d'application concernant la formation et la négociation d'une tout autre réforme
- Pour le retrait de la réforme des LP, des projets actuels de réforme des lycées et de la gouvernance des établissements du second degré et la reprise des discussions sur d'autres bases
- Pour l'arrêt de la déstructuration du service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche (universités, CNRS et autres organismes...)
- Pour une véritable politique de l'éducation prioritaire qui assure partout le droit à une éducation de qualité et à la réussite
- Pour l'abandon de la suppression des cartes scolaire et universitaires
- Pour la revalorisation de l'ensemble de nos métiers, la requalification des emplois, la défense de nos statuts, la résorption de la précarité
- Contre les logiques d'individualisation de la gestion des carrières, de mise en concurrence des individus et des services.

La FSU appelle donc les personnels du service public d'éducation, à participer massivement aux actions du mois de janvier :

GREVE le 21 janvier

avec l'ensemble des fonctionnaires

MANIFESTATION NATIONALE

le 30 janvier à PARIS pour l'Education.

(INSCRIPTION Page 5)

SGEN-CFDT et UNSA-Education appellent également à la grève ce 21 janvier

ECOLES ET COLLEGES DES VOSGES SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC 6, maison des Associations Quartier de la Magdeleine

tel.: 03 29 35 40 98 fax: 03 29 64 24 41 Email: snu88@snuipp.fr CPPAP n° 0710 S 07413 ISSN n° 1266 0833 dépôt légal: janvier 2010

http://88.snuipp.fr

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp

Quartier de la Magdeleine, 6, Maison des Associations 88000-EPINAL

88000-EPINAL

EN CAS DE GREVE... Le Directeur... La déclaration d'intention...

Le Directeur de l'Ecole: La fonction de directeur n'impose pas à celui-ci d'informer la mairie des absences des grévistes potentiels. (il est même interdit au directeur de donner des informations sur ses collègues à qui que ce soit) C'est l'IA qui informe le maire. Le Directeur doit faciliter l'information communale sur le SMA aux familles. C'est à dire, réserver une place pour un affichage ou autoriser un employé communal à distribuer une information... Il doit, en revanche, afficher l'information sur les conséquences éventuelles du mouvement social. Par exemple: "un mouvement de grève est prévu le 21 janvier, votre enfant risque de ne pas être accueilli par son propre enseignant". Le SMA étant obligatoire, les enfants présents seront accueillis par les enseignants s'il y a moins de 25% de grévistes, par un personnel communal s'il y a 25% et plus de grévistes. C'est tout. Après, on donne plus ou moins d'info aux parents selon les relations à entretenir...

LA DECLARATION D'INTENTION DE SE METTRE EN GREVE

est obligatoire pour les enseignants des écoles qui sont en responsabilité d'une classe le jour de la grève : (voir page 4)

Elle doit parvenir à l'IA avant le lundi 18 janvier minuit Le SNUipp vous conseille d'utiliser le FAX ou de prévoir suffisamment de délai postal.

Elle ne concerne pas les enseignants en SEGPA, EREA, des RASED...ni les conseillers pédagogiques et les directeurs déchargés ce jour. Seuls les enseignants qui sont susceptibles de prendre une classe dans une école le jour de la grève sont concernés.

GREVE et REMPLACANTS: L'Inspectrice d'Académie interrogée par le SNUipp le vendredi 14 novembre 2008 en CAPD s'est exprimée comme suit : « Les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission avant le lundi 17 novembre à 12h pour le jeudi 20 novembre, peuvent se mettre en grève sans envoyer de déclaration d'intention préalable. Les autres peuvent faire parvenir leur fax à l'IA jusque minuit le 17 novembre au 03 29 64 00 72. »

CAS GENERAL:

- 1°- La déclaration préalable doit **parvenir** 48 heures au moins avant le jour de la grève, comprenant un jour ouvré. Exemple : pour une grève le mardi, la déclaration doit parvenir samedi soir au plus tard à minuit. Elle peut être envoyée par courrier postal ou par fax à l'IA : **03 29 64 00 72.** (déclar. type sur http://88.snuipp.fr)
- 2° La déclaration indique l'affectation, le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue entend se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. Le directeur n'a pas à faire de déclaration par école, ni à l'IEN, ni à la mairie... Ni à la police!
- 3° Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable s'ils envisagent de suivre le mot d'ordre. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.
- 4° Conservez un double de la déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax, en cas de contestation.

Le SNUipp rappelle son opposition à ce dispositif qui restreint le droit de grève et n'apporte pas de solution à l'amélioration de notre système éducatif

LETTRE A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES

Nom:

Prénom:

Commune:

Ecole:

A Mme. l'Inspectrice d'Académie

Madame l'Inspectrice,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève

du 21 janvier 2010 à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le

Signature

Ce courrier doit arriver avant le lundi 18 janvier minuit Inspection Académique 17-19 rue Antoine Hurault BP 576 - 88026 EPINAL CEDEX ou par FAX : 03 29 64 00 72 Madame, Monsieur,

La réussite de tous est au cœur de nos préoccupations. Nous savons combien réussir à l'école est décisif pour l'avenir de chaque enfant.

Le budget 2010 prévoit à la rentrée prochaine la suppression de 16 000 postes d'enseignants qui s'ajoutent aux 13 500 suppressions de 2009, aux 11 200 de 2008.

Alors que 5 700 élèves supplémentaires sont attendus dans les écoles, le ministère poursuit dans sa logique de suppression de postes d'enseignants.

Et ce, alors même que les effectifs par classe dans notre pays sont déjà largement supérieurs à ceux de la majorité des pays européens.

Qui peut croire qu'avec moins d'enseignants, moins d'heures de classe chaque semaine, des programmes plus lourds, la fragilisation des dispositifs d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté, les élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

Aujourd'hui, la réforme de la formation des enseignants va nuire à la qualité de l'enseignement offert à vos enfants.

Ces mesures tournent le dos à une école de la réussite de tous. Elles constituent une remise en cause des valeurs fondatrices de l'école publique.

Nous nous sommes mobilisés durant l'année dernière, notamment avec les parents d'élèves, pour exprimer notre désaveu de cette politique. Le ministre reste sourd à nos demandes.

C'est la raison pour laquelle nous serons en grève le jeudi 21 janvier.

Nous exigeons un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs, le développement des réseaux d'aides (RASED), la reconnaissance du rôle essentiel de l'école maternelle, une prise en charge des élèves handicapés digne de ce nom.

Nous exigeons la remise à plat de mesures qui ne favorisent pas la réussite de vos enfants, (les évaluations,...).

Nous exigeons respect et dignité pour l'école publique, les élèves et les enseignants !

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien pour défendre et construire ensemble l'école dont nos enfants ont besoin.

Cordialement.

MANIFESTATION NATIONALE Pour L'EDUCATION à l'appel de la FSU

REUSSIR le samedi 30 janvier... Tous à PARIS

TRANSPORT EN AUTOCAR

INSCRIVEZ-VOUS au plus vite : DEPART 6h30 Parking du cimetière EPINAL

En face du garage RENAULT. Retour prévu vers 23h.

Participation financière : Non syndiqués FSU 20 €

Syndiqués FSU 10€

La FSU organise une souscription. Envoyez les fonds à l'adresse ci-dessous.

FSU88 N° 6 Maison des Associations La Magdeleine 88000 EPINAL

Inscription par téléphone et courriel

tel. 03 29 35 40 98 fax. 03 29 64 24 41 por. 06 21 44 07 14 E.mail. fsu88@fsu.fr ou snu88@snuipp.fr

Coupon à renvoyer avec le règlement

NOM Prénom	Lieu de résidence	Téléphone portable	syndicat FSU (éventuel)	Montant versé

DROIT DE GREVE et déclarations préalables hors délais

FSU88, CGT Educ'Action88 et SUD Education Lorraine écrivent à l'inspectrice d'académie et lui demandent une audience.







Epinal le samedi 26 décembre 2009

FSU88, CGT Educ'Action88 et SUD Education Lorraine

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le lundi 23 novembre 2009, certains enseignants du premier degré ont reçu un appel téléphonique de vos services leur signifiant que leur déclaration écrite d'intention de faire grève le 24 novembre n'était pas arrivée à temps.

Selon vos services, le courrier aurait été relevé à zéro heure une, dimanche 22 novembre, et les déclarations concernées ne seraient parvenues à l'inspection académique que le lundi 23 novembre 2009.

Cependant, ni la loi du 20 août 2008, ni la circulaire du 26 août 2008 ne précisent ce qui fait foi de la date et de l'heure de réception de l'envoi.

En outre, la preuve du dépassement du délai ne peut être fournie par vos services et la destruction des enveloppes empêche la prise en compte du cachet de la poste pour prouver la bonne foi des intéressés.

Vous avez également, ces 23 novembre et 3 décembre 2009, adressé deux courriers nominatifs à plusieurs de nos collègues, leur signifiant que leur déclaration préalable n'a pas pu être prise en compte et leur précisant que faire grève en l'absence de déclaration d'intention entraîne une sanction. Alors que la loi du 20 août 2008, par cette procédure de déclaration préalable, constitue déjà une entrave au droit de grève, votre démarche nous apparaît comme une tentative d'intimidation et de dissuasion supplémentaire.

Le mouvement de grève de nos collègues s'inscrit dans la défense d'un Service Public d'enseignement de qualité, dans une période où notre ministère et le gouvernement s'acharnent à supprimer des milliers de postes et à réduire les droits des personnels. Devons-nous croire que vous vous inscrivez dans le soutien total à cette politique en montrant un zèle particulier à rappeler les dispositions disciplinaires ?

Nos organisations sont totalement opposées à la loi du 28 août 2008 et demandent son abrogation parce qu'elle constitue une atteinte et une entrave au droit de grève. Ce dernier est constitutionnel. Il est un des piliers de la démocratie. Nous saurons veiller à le protéger et serons particulièrement attentifs au respect que vous lui porterez à l'avenir.

Nous vous demandons de bien vouloir nous accorder une audience à ce sujet.

Le SNUipp88-FSU propose à tous les enseignants des Vosges

Conférence-débat

Pour une école

maternelle qui soit

ET école

ET maternelle

Avec

Mireille BRIGAUDIOT

Maître de conférence, IUFM de Versailles, Laboratoire LEAPLE Paris V.

MERCREDI 7 AVRIL 2010

de 9h à 12h

Salle du Centre Culturel de GOLBEY

Cette matinée syndicale est ouverte à tous les enseignants des écoles du département. Elle est déclarée sous forme de stage de formation syndicale et sous forme de demi-journée d'information syndicale. (voir détails sur http:88.snuipp.fr)

MOUVEMENT 2010

Le RECTEUR veut uniformiser les règles départementales... Pourquoi ? L'avenir des missions des Inspections Académiques et des droits des personnels en jeu! Les SNUipp de l'académie écrivent au Recteur (voir détail des travaux sur http://88.snuipp.fr)

Monsieur le Recteur,

Vous avez pris la décision de suivre l'avis de votre prédécesseur et d'harmoniser les barèmes départementaux du mouvement du 1^{er} degré; vous allez même au-delà en imposant l'unicité académique. Le SNUipp vous rappelle qu'il n'a jamais été demandeur de ces modifications.

Lors du groupe de travail du 16 décembre 2009, le projet de circulaire a été étudié. S'il a permis une discussion sur quelques mesures techniques, il n'a pu constituer une base de négociations en regard du manque de préparation, de votre absence et de l'objectif imposé d'unicité du barème.

Le SNUipp estime, que dans le contexte des restrictions budgétaires et des projets de réorganisations des services, la recherche systématique de la productivité ne peut justifier que des directives rectorales prennent le pas sur des prérogatives départementales.

Le SNUipp n'est pas opposé à ce que certains éléments de barème ou des procédures soient communs aux quatre départements de l'académie. La prise en compte totale de l'ancienneté ou l'absence de la note sont des exemples sur lesquels il peut y avoir convergences. En revanche, la gestion des collègues du 1er degré et de leurs droits relève de la responsabilité départementale.

Dans ce cadre, la marge de manœuvre des Inspecteurs d'Académie doit être conservée. Par exemple, le traitement spécifique des postes à profil et des mesures de carte scolaire, la définition des postes peu attractifs doivent être étudiés dans le cadre paritaire départemental...

En outre, des procédures manuelles doivent être garanties à toutes les étapes du mouvement pour répondre aux droits et projets des personnels. Or, les choix qui nous ont été présentés dans le projet de circulaire ce 16 décembre 2009 ont pour objectif essentiel de favoriser un traitement informatique centralisé et simplifié. Ils inquiètent fortement le SNUipp sur l'avenir des Inspections Académiques et sur celui des droits des personnels.

Le SNUipp réitère sa demande pour que les inspections académiques restent maîtres de la rédaction de la circulaire dans le cadre paritaire. Cette circulaire pourrait s'appuyer sur les points qui font accord sur le plan académique après une étude paritaire approfondie des différentes pratiques.

EPINAL

Crédit 🕮 Mutuel

SAINT DIE

44 rue de la Clé d'Or 8000 **EPINAL**

Enseignant

42 rue Pierre Evrat 88100 **SAINT DIE**

Tél: 0820 822 044

N° indigo: 0,12TTC/min

CARTE SCOLAIRE 2010

On nous refait le coup des élections! Le Ministère aurait-il peur ?

Comme en 2008, on nous refait le coup des élections.

Le calendrier des opérations paritaires est annulé. Tout est reporté après les élections régionales fin mars. Les CTPA, CTPD, CDEN et groupe de travail initialement programmés en janvier sont tous reportés.

Le ministère se moque bien de la charge de travail des services et des conséquences sur le mouvement des personnels. Il serait sans doute trop mal venu de voir les conséquences des suppressions de postes avant les élections !

Si la dotation de l'académie est de –12 postes, il faut aussi compter avec la disparition des stagiaires IUFM qui déchargeaient les directeurs d'écoles à 4 classes (- 70 postes) et permettaient des départs en stage de Formation Continue (- 600 stages de 3 semaines).

De bonnes raisons pour se mettre en GREVE le 21 JANVIER et bloquer la réforme de la formation.

Ouverture, fermeture, fusion...
Le SNUipp appelle TOUTES les écoles concernées à renvoyer l'enquête de la page 8

La CAPD « Promotions » a été reportée au 11 février

Faites nous parvenir votre fiche de contrôle (à télécharger sur http://88.snuipp.fr)

EVALUATIONS NATIONALES CM2

C'est reparti pour un tour!

Le SNUipp, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT demandent la remise à plat de tout le dispositif au ministre (Voir le courrier sur http:88.snuipp.fr)

CONSIGNES DU SNUipp :

- Ne pas faire passer d'exercices correspondant à des notions non étudiées depuis le début de l'année
- Ne rendre compte des résultats des évaluations qu'aux élèves et aux parents de la classe concernée
- Le SNUipp refuse toute publication des résultats école par école. Il met à disposition un outil pour ne transmettre que les résultats des écoles anonymées.

Transparence : Nous avons obtenu le versement de la prime en 2008/2009 pour les enseignants ayant appliqué la consigne syndicale. Le ministère nous a annoncé qu'il ne verserait pas cette année la prime pour les enseignants qui ne transmettraient pas les résultats par l'application ministérielle.(à suivre)

ENQUETE RAPIDE CARTE SCOLAIRE RENTREE 2010

Cadre de contrôle SNUipp

A renvoyer rapidement à SNUipp88-FSU

6 maison des associations 88000 EPINAL snu88@snuipp.fr fax : 03 29 64 24 41

NOM DE L'ECOLE	I DE L'ECOLENb de CLASSES			
VILLE		CIRCONSCRIPTION		
RPI ou RPC		TELEPHONE		_
MATERNELLE □ E	CLEMENTAIRE P	PRIMAIRE ZEP	□ REP □	
DECHARGE DIRECTI	ON: 1/4 1/2 3/4 1			
Présence : AVSco □	AVSi □ EVS □	Ses NOM :	Prénom	
VOTRE DEMANDE OU	J SITUATION EVOQUE	E PAR L'IEN		
	OUVERTURE FERI	METURE FUSION [précisions ci-dessous ou		
	EFFECTIFS ACTUELS	REPARTITION EN CLASSES	PREVISIONS 2010/2011	REPARTITION PRE- VUE
2ANS				

	ACTUELS	EN CLASSES	2010/2011	VUE
2ANS				
3ANS				
4ANS				
5ANS				
ср				
ce1				
ce2				
cm1				
cm2				
	Total		Total	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES / PARTICULARITES

CLASSES SPECIALISEES, CLIS, Dispositif: Public effectif
SCOLARISATION EFFECTIVE DES 2 et 3 ANS :
CONSTRUCTIONS PREVUES :
EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE PARTICULIERE :
PROBLEMES SOCIAUX :
DIFFICULTES PARTICULIERES (PPS, PPRE):
LOCAUX DISPONIBLES :

et toute précision sur l'environnement et le fonctionnement de l'école, du RASED, les indications que vous a données votre IEN ET VOS DEMANDES... (sur papier libre ou au verso)

Enquête téléchargeable sur http://88.snuipp.fr